

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

17 JUILLET 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 17 JUILLET 2023 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Tarif des repas scolaires»	3
1.2	Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Application des nouvelles règles d'urbanisme aux bâtiments scolaires»	4
1.3	Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Grève du personnel ouvrier de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) le 28 juin 2023 et rencontre du gouvernement avec leurs représentants»	5
2	Ordre des travaux	7

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Tarif des repas scolaires»

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Conformément à la circulaire 4869, intitulée «Réglementation relative aux repas et aux consommations au sein des établissements scolaires», toute modification du prix des repas scolaires doit vous être notifiée, Monsieur le Ministre. Toute proposition de modification du prix des repas ou la suppression de ceux-ci doit être accompagnée des documents justificatifs des avis du conseil de participation (Copa) et des comités de concertation de base (Co-CoBa), de la copie de l’état des comptes et l’analyse du prix de revient des repas. Ces documents doivent être transmis au directeur général adjoint de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Vous devez donc avoir une vision précise de l’évolution du coût des repas scolaires dans les écoles de WBE. La circulaire 4869 est-elle toujours d’application? Les demandes de changement de tarification des repas des écoles de WBE sont-elles centralisées? Disposez-vous de chiffres concernant l’évolution du prix des repas scolaires? Pourquoi le gouvernement n’organise-t-il pas, dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une enquête sur le coût du temps de midi, en y intégrant le prix des repas et les frais de garderie?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je vous confirme que la circulaire 4869 est toujours d’application. Toutefois, cette matière relève désormais de la responsabilité du pouvoir organisateur, WBE, et pas du gouvernement. Les demandes de modification des prix doivent par conséquent être approuvées par WBE.

Tout dossier soumis à l’approbation de WBE doit, en application de la circulaire, avoir fait l’objet au préalable d’une validation à la fois par le Copa et par le Co-CoBa de l’établissement. Tout demande dûment approuvée par ces instances qui parvient à WBE fait l’objet d’une analyse en interne. Cette analyse vise à déterminer si la demande est dûment justifiée et proportionnée par rapport au prescrit de la circulaire. Ainsi, pour justifier une demande de modification de prix à la

hausse, «les recettes générées par la gestion du restaurant scolaire doivent impérativement couvrir les dépenses liées à la confection des repas.»

Enfin, selon les informations de WBE, si aucun déficit ne peut être constaté dans les comptes de l'intendance de l'établissement, la demande est refusée. C'est le cas de la majorité des dernières demandes introduites auprès des services centraux de WBE. Ces demandes spécifiques sont cependant peu nombreuses.

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre, je suis heureux d'apprendre que cette circulaire est toujours d'application, que le nombre de demandes d'augmentation du prix des repas est faible et qu'elles reçoivent généralement une réponse négative. Je tenterai d'approfondir ce sujet par des questions écrites, car il m'importe de disposer d'un aperçu précis de la situation. L'information n'est que la première étape de l'action; il s'agira notamment d'encadrer de façon plus stricte le prix des repas, mais aussi l'ensemble des coûts liés au temps de midi.

1.2 Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Application des nouvelles règles d'urbanisme aux bâtiments scolaires»

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Parmi les quelques grands dossiers que traite actuellement la Région wallonne figure la modification des règlements liés au Code du développement territorial (CoDT), mais aussi au schéma de développement territorial. Cette modification a suscité de nombreux débats au sein de cette entité. Il s'agit en effet de domaines cruciaux qui ont des implications concrètes pour l'ensemble des habitants de la Région wallonne, ainsi que pour les institutions qui ont un siège matériel, en particulier les écoles. Certaines des nouvelles mesures datent même d'avant les inondations. Elles sont aujourd'hui renforcées, étant donné l'influence fondamentale que peut avoir l'aménagement du territoire sur nos infrastructures, nos habitations et nos vies.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles d'urbanisme, le ministre wallon de l'Aménagement du territoire a notamment cité les cours d'école en tant qu'exemple de lieu propice à la «désimperméabilisation» des sols. Par ailleurs, le fait d'offrir aux élèves un accès à la terre peut aussi avoir un intérêt pédagogique.

Monsieur le Ministre, quelle place accordez-vous à cette réflexion dans vos dossiers de réaménagement des écoles? Quels financements spécifiques à un tel objectif sont-ils prévus? En effet, vous avez évoqué le traitement prioritaire des écoles victimes des inondations de 2021. Eu égard aux études à ce sujet, peut-être est-il plus urgent encore d'accroître la perméabilité des cours d'école situées en hauteur afin d'éviter un ruissellement trop important vers les vallées. Quelles mesures envisagez-vous en ce sens? Vous êtes-vous entretenu avec le ministre Borsus à ce sujet?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je rejoins pleinement l'analyse du ministre Borsus: les

cours d'école constituent une piste importante pour résoudre la problématique de l'imperméabilisation des sols.

Toutefois, dans le cas précis des écoles, le fait de «verdurer» les espaces de récréation n'a pas pour seul avantage de lutter contre cette imperméabilisation. Le rapport du chantier des bâtiments scolaires attirait notre attention sur les bienfaits de cette verdure: facilitation de la transition climatique, rafraîchissement des îlots de chaleur, sensibilisation des enfants dans le contact à la nature... Par ailleurs, les arbres sont d'excellents filtres contre certains polluants aériens.

Mon intérêt pour la verdure va donc bien au-delà de la perméabilité des sols. C'est pourquoi le Plan d'investissement exceptionnel prévoit une disposition interdisant l'augmentation des surfaces minéralisées et favorisant la verdure. Tous les dossiers soumis devront donc respecter cette condition d'éligibilité. Les coûts liés à ces aménagements sont pris en compte dans les subventions octroyées, puisque nos normes physiques et financières prévoient bien la prise en charge de l'aménagement des cours et abords.

Je n'ai pas eu de contact spécifique avec le ministre Borsus sur cette thématique. Toutefois, par le biais de son administration, la Fédération Wallonie-Bruxelles est partie prenante à plusieurs opérations régionales: la campagne «Ose le vert, recrée ta cour», qui est portée par *GoodPlanet Belgium* et dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'un des partenaires avec le soutien de la Région wallonne, ou l'opération «Ré-création» de la Région de Bruxelles-Capitale, pour laquelle notre administration est représentée dans le jury de sélection des projets.

Cette thématique sera également mise en avant dans la future réforme des fonds de financement des bâtiments scolaires, sur laquelle nous travaillons actuellement et qui vous sera vraisemblablement présentée au cours du deuxième semestre.

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre, je vois que vous êtes sensible à cette question. Vous êtes revenu sur la verdure dont les intérêts vont bien au-delà de la désimperméabilisation. Je m'interroge toutefois sur vos rapports avec le ministre Borsus. En effet, le problème avec la démarche retenue dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires est qu'il y a une réponse aux demandes quand et si ces dernières sont faites. Or, les études réalisées sur les bassins versants nous apprennent qu'il convient de désimperméabiliser à certains endroits précis. En définitive, votre réponse sur les critères de verdure est positive. Ne devriez-vous pas cependant, en concertation avec le ministre Borsus, faire preuve de proactivité en prenant contact avec les écoles concernées? Je vous invite à contacter votre homologue à ce sujet, car il s'agit d'un chantier essentiel.

1.3 Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Grève du personnel ouvrier de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

le 28 juin 2023 et rencontre du gouvernement avec leurs représentants»

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Depuis plusieurs semaines, le secteur, en particulier le personnel ouvrier du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), multiplie les actions. Il y a eu notamment cette journée de grève du 28 juin dernier, avec un mouvement de protestation devant le siège du gouvernement. Le personnel proteste contre une mesure d'économie qui vous est demandée, parce que vous êtes désormais tenu de traiter chaque réseau d'organisation de l'enseignement de façon équitable. La Cour constitutionnelle a en effet estimé que vous favorisiez le réseau WBE en lui octroyant 30 millions d'euros.

Entre-temps, vous proposez une mesure d'économie à hauteur, précisément, de 30 millions d'euros. Les protestataires y voient une contradiction et justifient leurs actions de la sorte. À notre sens, un déséquilibre peut se résoudre de deux façons: soit vous rabotez le dépassement, soit 30 millions en moins; soit vous augmentez de l'autre côté, soit 100 millions d'euros en plus. Sachant que l'enseignement a besoin d'argent supplémentaire de façon générale, ma préférence va à l'augmentation. De surcroît, celle-ci permet de ne pas opérer de coupure dans les moyens de WBE, de l'ordre de 30 millions d'euros, mais d'aller plutôt chercher les moyens manquants dans l'ensemble des ressources de la Communauté française.

Bref, le personnel n'est pas content. Il est en action. Monsieur le Ministre, l'avez-vous rencontré le 28 juin à l'occasion de cette journée de grève? Qu'en est-il ressorti? Quels sont les résultats de cette rencontre, si elle a bien eu lieu? Avez-vous imaginé des mesures concrètes pour répondre aux demandes du personnel ouvrier?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Une délégation du front commun a effectivement été reçue le 28 juin dernier par les chefs de cabinet des ministres Désir, Glatigny, Jeholet et par l'un de mes chefs de cabinet. Ces derniers avaient pour mission d'échanger avec les représentants des organisations syndicales sur le titre V de l'avant-projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement.

Cette rencontre s'est déroulée dans un climat serein. Elle a été l'occasion de rappeler que la volonté du gouvernement, à travers de la mesure contestée, n'était nullement de minimiser le rôle joué par le personnel ouvrier. Ce personnel est en effet fondamental au sein des établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la suite de cette rencontre, le gouvernement a apporté une réponse aux questions des syndicats réunis en front commun, comme demandé lors de la négociation de l'avant-projet. Il a par ailleurs décidé, suivant les remarques formulées

par les organisations syndicales, de retirer du projet le principe de faire prendre en charge la liquidation des traitements par les dotations des établissements. Cette mesure vise à rassurer le personnel ouvrier et les directions des établissements de WBE.

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Nous constatons une nouvelle fois que la lutte paie. Monsieur le Ministre, vous avez raison de souligner l'importance du personnel ouvrier, qui se donne corps et âme pour nos écoles. Je rappelle d'ailleurs que leur barème de salaire n'a plus été augmenté depuis 1996. Certains commencent leur carrière avec un salaire annuel de 17 000 euros. Ces emplois ne sont donc pas valorisés. Vous avez prévu un cadre d'extinction, mais quelles suites seront-elles réservées à ce personnel, notamment pour les travailleurs qui ne sont pas nommés?

Par ailleurs, le montant d'un milliard d'euros que vous investissez dans la rénovation des écoles n'a de sens que s'il existe un suivi pour leur entretien sur les plans financier et humain. Or, au regard des mesures que vous avez prises, nous doutons du fait que les écoles puissent engager du personnel ouvrier. En effet, beaucoup de pouvoirs organisateurs sont confrontés aujourd'hui à des difficultés. Les écoles ne peuvent pas se permettre la coupe budgétaire de 30 millions d'euros qui a été choisie. Une solution de refinancement était et reste possible. J'espère pouvoir vous convaincre d'opérer un autre choix à l'avenir. Quelques mobilisations seront peut-être encore nécessaires.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Fixation par la Cour des comptes de la “clé élèves” pour 2023-2024», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h45.*